ECOLE PUBLIQUE DES 7 LOUPS DE MEDREAC

Livret d'accueil élémentaire 2024

Les coordonnées de l'école

Ecole publique des 7 loups
2 rue des écoles
35360 MEDREAC

02-99-07-30-06
ecole.0350334y@ac-rennes.fr

Site internet

https://ecole-publique-medreac.ac-rennes.fr/

Bienvenue à vous et à vos enfants.

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous dans l'école.

L'école élémentaire est la poursuite de la scolarité de votre enfant. La formation dispensée dans les écoles élémentaires assure l'acquisition des instruments fondamentaux de la connaissance : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Elle est constituée de 5 niveaux et de 2 cycles :

cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux : CP-CE1-CE2
Tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages, et notamment de la langue française, est la priorité.

cycle 3 : cycle de consolidation : CM1-CM2 (complété par la 6ème)
Ce cycle a une double responsabilité :
- consolider les apprentissages fondamentaux engagés au cycle 2.
- permettre une meilleure transition entre l'école primaire et le collège.

La réussite dépend largement du dialogue qui va s'établir entre les personnels de l'école et vous ainsi que dans votre implication dans l'accompagnement de votre enfant dans son parcours.

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter.

L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents. Il est affiché dans le hall de l'école et doit être connu de tous. Vous le trouverez aussi sur le site internet de l'école. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et approuvé lors du premier conseil d'école de l'année.

Les adultes de l'école

L'équipe enseignante

L'enseignant(e) de votre enfant, professeur des écoles, assure l'enseignement au quotidien. Il est votre premier interlocuteur. Il a la responsabilité de toutes les activités pédagogiques conduites sur le temps scolaire.

LES ENSEIGNANTS

Pour l'année scolaire 2023-2024 (changements possibles à la rentrée de septembre 2024) : Nicolas BONNAIRE - Nolwenn GUIODO – Elodie LECHAT – François MATIS – Marie SUZUKI - Karine VERRIER

ATSEM

Les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Atsem) assistent les professeurs en maternelle tant sur le plan matériel qu'éducatif. Ces agents encadrent les enfants pendant le temps scolaire et certains temps périscolaires, comme la cantine, la garderie, le goûter ou les ateliers périscolaires.
Géraldine AUBRY et Stéphanie MANCHERON

AESH

Les accompagnants à la scolarité d'élèves en situation de handicap (AESH) apportent une aide à des enfants à besoins particuliers dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation.

Service civique

Les volontaires en Service Civique: ils contribuent aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école.

Agents municipaux

Les agents municipaux interviennent auprès des enfants au restaurant scolaire, lors de la pause méridienne et lors de la garderie du matin et du soir.
Géraldine AUBRY - Cindy BROUARD - Sophie CHERBONNET – Adeline GOUSSET - Gaëlle HEARD - Stéphanie MANCHERON - Marie-Christine MENORET

La directrice, Nolwenn GUIODO, responsable du fonctionnement de l'école, est disponible, au bureau ou au téléphone sur son jour de décharge. Les autres jours, elle assure sa classe.

Tous les adultes de l'école ont comme priorité le bien-être des enfants.

La vie à l'école

Les répartitions

Elles sont fixées lors de la pré-rentrée des enseignants.
Les classes sont affichées à la rentrée sur les vitres de l'école.

Jours de classes

lundi
mardi
jeudi
vendredi

5 classes regroupant des enfants d'âges différents

Les horaires

Les portes de l'école sont ouvertes :
- le matin à 8h40 (la classe débute à 8h50)
- l'après-midi à 13h20 (la classe débute à 13h30)

Les sorties s'effectuent à :
- 11h50 le midi
- 16h30 le soir.

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant, c'est important pour tous les enfants.

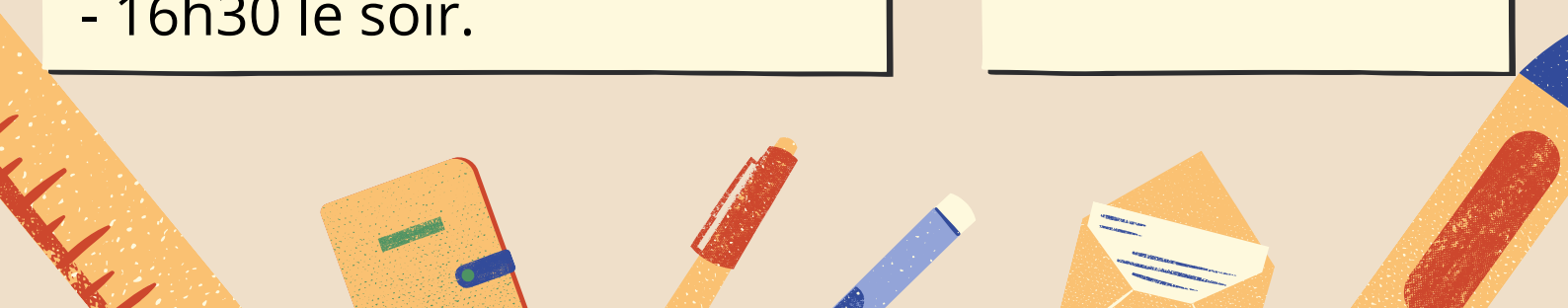

Les équipements

- VPI (Vidéo Projecteur Intéractif) ou vidéo-projecteur mobile dans chaque classe
- Classe Mobile comprenant 10 ordinateurs portables qui circule de classe en classe

Les locaux

L'école est composée de 7 salles de classes, 1 salle de motricité, 1 salle des maîtres et 2 salles de garderie.

Rentrée scolaire

LUNDI 2 SEPTEMBRE 2024

Les anniversaires

Il est possible, si la famille le souhaite, d'apporter des fruits et légumes de saison. Les gâteaux et les bonbons ne sont pas acceptés.

SÉCURITÉ DES ENFANTS ET RESPONSABILITÉ DES PARENTS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

En début d'année les parents remplissent une fiche de renseignements où ils indiquent si leur enfant a des problèmes de santé, doit suivre un régime, et donnent un numéro de téléphone pour les joindre en cas d'urgence. Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans ces informations.

APPORTER UN OBJET À L'ÉCOLE

Les parents sont responsables des objets que les enfants peuvent apporter dans leurs poches à l'école. Les enfants ne doivent pas apporter d'objets dangereux ou qu'ils peuvent se disputer (jouets, bijoux, argent, clés, médicaments, piles, sucettes, chewing-gum... sont interdits à l'école).

OBJETS CONNECTÉS

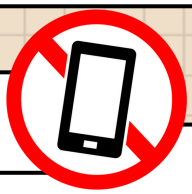

Les objets connectés (montre connectée, téléphone portable...) sont interdits.

SÉCURITÉ

L'accès à l'école est soumis aux mesures de sécurité "Vigipirate".

ABSENCES

Il est important que votre enfant ait une fréquentation régulière de l'école.
Si votre enfant est absent (maladie, rendez-vous médical ne pouvant avoir lieu hors des horaires de l'école par exemple), vous devez envoyer, dès que possible, un mail à son enseignant en mettant en copie l'école que l'absence soit courte ou longue.
Si votre enfant est inscrit au restaurant scolaire, il vous faudra également envoyer un mail à la mairie.

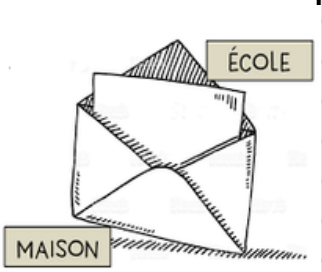

COMMUNICATION

De nombreuses informations vous sont transmises par mail et/ou dans le cahier de liaison, merci de regarder régulièrement votre boîte mail et de signer chaque mot du cahier.
Pour rencontrer les enseignants, il faut prendre rendez-vous avec eux, soit oralement, soit en utilisant le cahier de liaison ou le mail professionnel de chaque enseignant.

ASSURANCE SCOLAIRE

Une assurance scolaire est vivement conseillée parce qu'elle devient obligatoire pour toute sortie avec dépassement des horaires scolaires. Cette assurance doit couvrir la responsabilité civile de l'élève et surtout une garantie individuelle accident.
http://eduscol.education.fr/cid48226/assurances-scolaires.html

Santé et bien-être des enfants

Les enfants doivent être propres, en bonne santé et en état d'assumer les activités de la journée (ayant suffisamment dormi). Les enfants malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner de médicaments à l'école.**

Les enseignants signalent les jours de sport en début d'année. Les enfants doivent alors être habillés en conséquence ces jours-là.

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les enfants, il est indispensable d'écrire leur nom et prénom dessus (notamment les bonnets, tours de cou, écharpes, gants, bottes...).

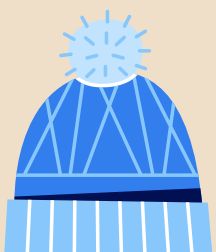

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

Maladie chronique

Si votre enfant souffre d'une maladie chronique (allergie, asthme……) un Projet d'Accueil Individualisé sera mis en place avec le médecin scolaire. Veuillez en informer l'enseignant de votre enfant dès la rentrée.

Les services de restauration scolaire et de garderie sont assurés par la municipalité.

La garderie est ouverte de 7h15 le matin à 8h40, et de 16h30 (les enfants y sont placés systématiquement en maternelle si personne n'est venu les chercher) à 18h45.

Pour pouvoir inscrire votre enfant au restaurant scolaire, vous devez vous adresser à la mairie pour créer votre compte "Portail famille" sur internet.

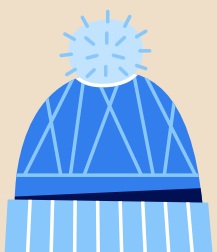

Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

- Octobre : élections de 5 représentants parmi les parents d'élèves.
- Le conseil d'école a lieu 3 fois par an.
- Il réunit :
  * la directrice,
  * les enseignants,
  * les représentants de la mairie,
  * les représentants de parents élus.
- Les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école.
- Un compte rendu est rédigé par la directrice. Il est envoyé à Madame L'Inspectrice de la Circonscription de Montfort Sur Meu, à la municipalité et à tous les parents de l'école.

Association des Parents d'Elèves Les P'tits Loups de Médréac

Elle regroupe des parents d'élèves qui organisent, de manière bénévole, des manifestations tout au long de l'année dans le but de récolter des fonds (pot de bienvenue à la Rentrée, loto, boum pour les enfants, fête de l'école en fin d'année scolaire...).
Cet argent sert à financer :

- une partie des sorties scolaires. Grâce à ce financement et à celui de la municipalité, les sorties à la journée sont totalement gratuites pour les familles (au moins une par an par enfant) ,

NB : La classe découverte au cycle 3 est financée en partie par la municipalité et par l'APE, ce qui laisse à la charge des familles un coût très réduit.

- les cadeaux de Noël pour les classes,
- des petits goûters occasionnels dans l'année.

Vous pouvez demander à faire partie de cette association lors de la réunion que ses membres organisent en début d'année scolaire, ou tout simplement apporter votre aide de manière ponctuelle lorsque vous serez sollicités.

E3D

École / Établissement en Démarche de Développement Durable

académie de Rennes

NIVEAU 2 • Approfondissement

L'école a été labellisée Niveau 2 E3D (approfondissement) en juin 2023.

Plusieurs projets sont développés dans le cadre du développement durable :

- projet d'aménagement des cours de l'école : désimperméabilisation, végétalisation...
- tri des déchets
- armoire à dons
- compost
- potager
- plantations d'arbres
- cabanes en osier ..

Coopérons dès l'École
ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
ILLE-ET-VILAINE

Office Central de la Coopération à l'Ecole - OCCE

C'est une association qui permet aux enseignants de gérer de l'argent au sein de l'école. Cet argent sert à financer les projets pédagogiques et l'achat de petit matériel pour les classes.

Le financement provient des subventions de la municipalité et de l'APE, de la vente des photos scolaires et des dons des parents (participation volontaire).

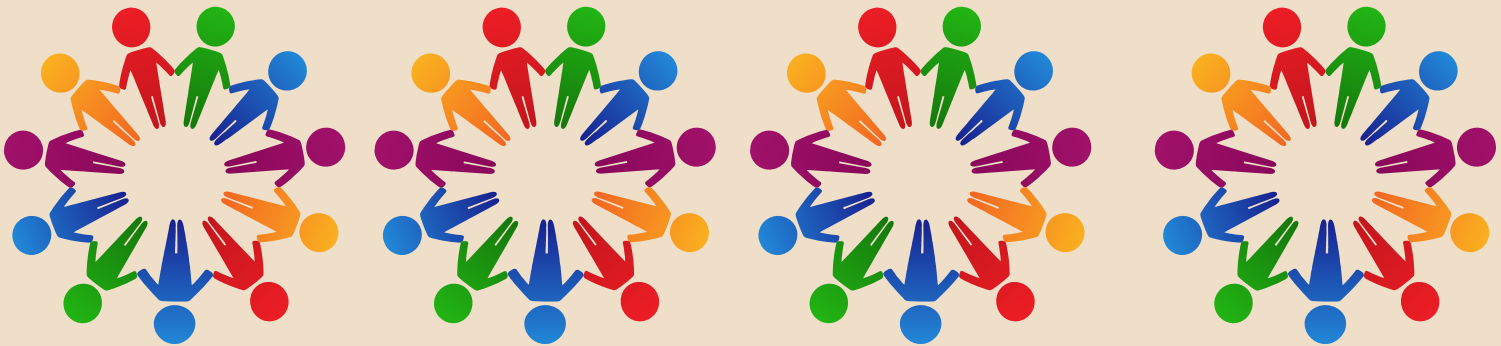

1 La France est **une République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE

3 La laïcité garantit **la liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun** avec **l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du **respect** et de la compréhension de l'autre.

10 **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

L'ÉCOLE EST LAÏQUE

12 **Les enseignements sont laïques.** Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**.
Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.**

15 Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Contacts utiles

Ecole des 7 loups
02 99 07 30 06
ecole.0350334y@ac-rennes.fr

Mairie
02 99 07 23 20
mairie.de.medreac@orange.fr

Inspection de L'Education Nationale – Circonscription de Montfort Sur Meu
02 99 09 89 30
Ce.Ien35.Montfort@ac-rennes.fr

Centre Medico Scolaire de Montfort Sur Meu
02 99 09 89 30

Centre de protection maternelle et infantile (PMI) - Montfort-sur-Meu
02 99 09 83 70

APE
apemedreac@gmail.com

Parents élus au conseil d'école
conseil.ecolemedreac@gmail.com

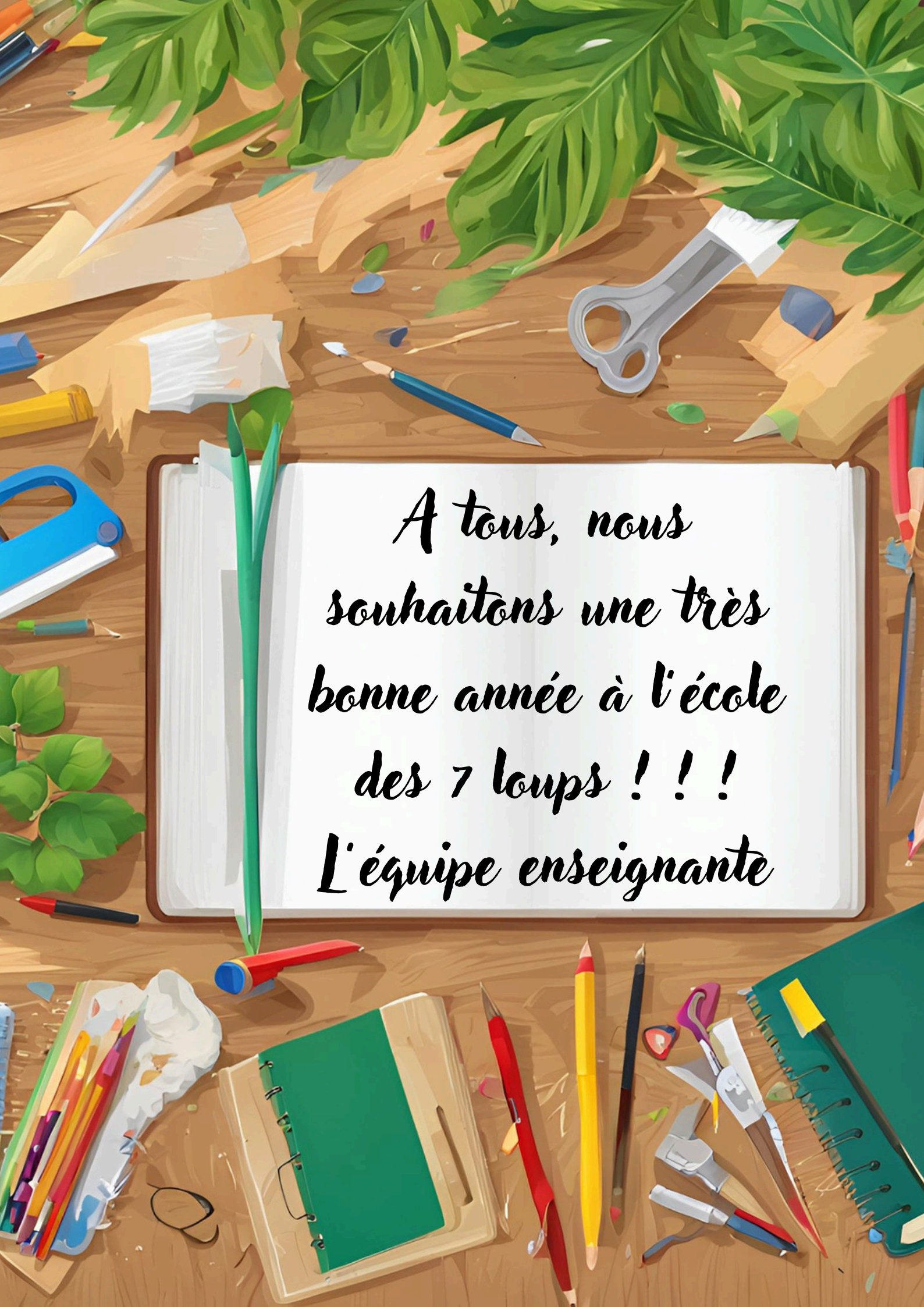
A tous, nous
souhaitons une très
bonne année à l'école
des 7 loups ! ! !
L'équipe enseignante